

tagne ; depuis que la maison d'Orange d'abord, puis celle de Hanovre ont érigé en religion d'Etat le culte protestant, jamais aucun représentant du Saint-Siège n'avait été vu en Angleterre, et voilà que, hier, un prélat de la Maison du Saint-Père, assisté d'un cardinal catholique anglais et entouré des lords catholiques anglais et entouré des lords catholiques des trois royaumes, a célébré la messe pour le bonheur de la Reine dans la cathédrale catholique de Londres, officiant devant une foule nombreuse et recueillie.

“ Voilà un fait considérable ! Et pourtant, derrière lui s'en cache un plus considérable encore. Il paraît certain que lord Salisbury a proposé à la Curie romaine la reprise des rapports diplomatiques réguliers entre la Grande-Bretagne et le Saint-Siège. La mission de Mgr Ruffo-Scilla ne serait destinée, paraît-il, qu'à se rendre compte de l'effet qu'un pareil événement pourrait produire sur l'opinion publique.

“ La condition de cette reprise des relations officielles, confidentiellement demandée par lord Norfolk, le plus ancien duc d'Angleterre, dont la famille est restée catholique malgré toutes les vicissitudes religieuses de l'histoire britannique, serait, assurément, une intervention du Souverain-Pontife auprès des catholiques irlandais, intervention analogue à celle qui a si bien réussi en Allemagne, il y a quelques semaines.

“ Le Pape hésite à s'occuper personnellement du débat engagé entre le *Home Rule* et l'union des trois royaumes ; mais le fait même de ses bons rapports avec le gouvernement de la Reine ne saurait manquer de produire une impression favorable sur les trop nombreux Irlandais qui voient dans les revendications de leur patrie autre chose qu'une affaire politique, et, prétendent en faire aussi une question d'émancipation pour le culte catholique. Cette manière d'envisager les choses est absolument fautive ; elle est cependant largement répandue, non seulement en Irlande, mais même en France, où beaucoup de personnes se figurent que Dillon et Parnell sont les martyrs de notre foi. L'attitude du Saint-Siège leur dessillera peut-être les yeux. ”

La Presse et le projet de M. Boysset sur l'abolition du Concordat.—Nous avons fait connaître la semaine dernière à nos lecteurs le projet de M. Boysset sur l'abolition du Concordat. Dans ce projet, un article est particulièrement odieux : c'est l'article 9 ainsi conçu :

“ Les citoyens appartenant à un même culte religieux pourront se constituer librement en syndicats ou en associations religieuses, même au nombre de plus de vingt personnes, sans l'autorisation du gouvernement. Ces associations devront se renfermer rigoureusement dans l'objet même pour lequel elles auront été constituées, à peine de dissolution légalement prononcée contre